



# Legal Aid Bulletin

375 University Avenue, Suite 404  
Toronto M5G 2G1 (416) 979-2352



January 1994, No. 89

## Refugee Law Office

The Plan is pleased to announce the recent hiring of staff for the three-year pilot project Refugee Law Office that is scheduled to open in Toronto in March 1994. Jack Martin, an active and respected member of the refugee bar since his call in 1984, is Director of the Office. Staff lawyers are Brenda Wemp, called in 1984, Jane Farnan, called in 1987, and Jawad Kassab, called in 1992. Two additional staff lawyers will be hired within the next few months.

The Plan is confident that the experience and commitment of these individuals will well serve those legally aided refugee claimants who choose to take their certificates to the Office.

## Long Trials

Lawyers accepting certificates to represent an accused in indictable criminal matters where the preliminary hearing or trial may last longer than two weeks are reminded to contact the local area director to discuss if the case could be simplified and the work shared among counsel where there is more than one accused.

## New Family Law Tariff

The new Family Law Tariff has been in place for seven months. The Plan has developed a comprehensive set of certificate wordings, certificate restrictions, authorizations and amendments which reflect the time issue allotment structure of the new tariff. A package containing a set of the new wordings, restrictions, authorizations and amendments was sent out to 3,775 family law practitioners in January 1994. Practitioners who have not received the package can contact Maria Bredin at the Provincial Office, tel: (416) 979-2352, ext. 6507.

## Legal Accounts

The Legal Accounts Department is experiencing temporary difficulties as a result of administrative problems and the effect of the Plan's cost cutting program.

Unless it is absolutely necessary, lawyers are requested not to call to enquire about the status of particular accounts and payments. Responding to these

enquiries takes Legal Accounts Department staff members away from their normal duties in the processing of accounts.

The profession is assured that all accounts will be paid as soon as possible.

## Billing Investigations

Anita Leggett, of Toronto, has been suspended from membership in Legal Aid panels for two months, effective December 22, 1993. In addition, she has repaid the Plan \$19,500 in overpayments, plus \$3,500 in relation to the costs of the investigation.

A lengthy investigation was conducted into 343 of Ms. Leggett's accounts during the years 1989, 1990 and 1991. The investigation established that Ms. Leggett certified and submitted to the Legal Accounts Department accounts which were often very inaccurate. The investigation disclosed a pattern of reckless and negligent billing of the Plan.

Roland Paskar, of Mississauga, was suspended from all Legal Aid panels for three months effective January 5, 1994. He had billed the Plan inaccurately, failed to disclose money received from a client while acting on a certificate and failed to respond promptly to requests from clients and the Plan for copies of accounts.

## Graduated Fee Income Deduction System

The graduated fee income deduction system came into effect with the payment of certificate accounts on April 28, 1993.

The Plan is now recording separately the fees earned by each lawyer on every certificate for each legally aided client. When fees earned by a lawyer first become subject to the graduated fee income deduction system, a notice will be sent to the lawyer indicating the applicable percentage deduction. Subsequent notices will be sent when the percentage deduction changes.

Lawyers subject to the percentage deduction will receive a monthly report listing all certificate fees affected, setting out the cheque run date, fees and GST prior to the percentage deduction, and fees and GST after the percentage deduction.



# Bulletin de l'aide juridique

375 University Avenue, Suite 404  
Toronto M5G 2G1 (416) 979-2352



Janvier 1994, n° 89

## Le bureau du statut de réfugié

Le Régime a le plaisir de vous annoncer qu'il vient d'engager du personnel pour le bureau du statut de réfugié qui devrait ouvrir à Toronto en mars 1994. M<sup>e</sup> Jack Martin, dont l'activisme et la réputation dans ce domaine ne sont plus à prouver depuis son admission au barreau en 1984, prendra la tête de ce projet pilote de trois ans. Les autres juristes sont M<sup>es</sup> Brenda Wemps, Jane Farnan et Jawad Kassab, reçus au barreau en 1984, 1987 et 1992 respectivement, auxquels se joindront dans les prochains mois deux autres avocats.

Le Régime est convaincu que l'expérience et le dévouement de ces personnes seront des plus utiles aux bénéficiaires de l'aide juridique qui choisiront de s'adresser au bureau.

## Les procès de longue durée

Les avocates et avocats qui représentent des bénéficiaires de l'aide juridique accusés d'un acte criminel sont invités à communiquer avec la direction des bureaux régionaux si l'enquête préliminaire ou le procès risque de durer plus de deux semaines. Ils pourront y discuter de la simplification des causes et du partage des tâches entre confrères lorsqu'il y a plus d'une personne accusée.

## Le nouveau tarif en matière familiale

Depuis la mise en place du nouveau tarif en matière familiale, voici sept mois, le Régime a élaboré, pour les certificats, un ensemble de formulations, restrictions, autorisations et modifications qui reflètent la nouvelle allocation temps/matière. En janvier 1994, des copies ont été envoyées à 3 775 praticiens et praticiennes en droit de la famille. Ceux et celles qui n'en ont pas reçu peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Maria Bredin au bureau provincial. Tél : (416) 979-2352, poste 6507.

## Les comptes juridiques

Le Service des comptes juridiques traverse une période difficile en raison de problèmes administratifs et de la réduction des coûts du Régime.

Sauf en cas de première nécessité, les avocates et les

avocats sont priés de ne pas appeler le Service au sujet de leurs comptes et des paiements afin de ne pas déranger le personnel dans son travail habituel de traitement des comptes.

Nous tenons à assurer la profession que tous les comptes seront payés dès que possible.

## Les enquêtes sur la facturation

Le nom de M<sup>e</sup> Anita Leggett (Toronto) a été retiré, pour deux mois à compter du 22 décembre 1993, des listes d'aide juridique. L'avocate a remboursé au Régime 19 500 \$ qui lui avaient été payés en trop et lui a versé 3 500 \$ au titre des frais d'enquête.

Au total, 343 comptes ont été examinés lors de l'enquête prolongée qui a duré de 1989 à 1991. Il en est ressorti que l'avocate avait présenté au Service des comptes juridiques des comptes souvent très inexacts, ce qui révélait un mode de facturation systématiquement désordonné et négligent.

Le nom de M<sup>e</sup> Roland Paskar (Mississauga) a également été retiré, pour trois mois à compter du 5 janvier 1994, de toutes les listes d'aide juridique. L'avocat avait envoyé des factures inexactes au Régime et omis, d'une part, de déclarer l'argent reçu d'un client et, d'autre part, de répondre promptement aux clients et au Régime qui lui demandaient des copies de ses comptes.

## Le système de retenues progressives sur les revenus d'honoraires

Le système de retenues progressives sur les revenus d'honoraires est entré en vigueur le 28 avril 1993.

Le Régime comptabilise séparément les revenus de chaque avocat ou avocate par certificat et par bénéficiaire. Lorsqu'une retenue est pratiquée pour la première fois sur les honoraires d'un avocat ou une avocate, un avis lui est envoyé pour lui indiquer le pourcentage applicable. Chaque changement de pourcentage donne lieu à un nouvel avis.

Les avocates et les avocats visés par les retenues reçoivent un relevé mensuel sur lequel sont indiqués tous les honoraires visés, la date d'émission des chèques, ainsi que les honoraires et la TPS avant et après l'application des retenues.